



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

gestion

Question écrite n° 28665

### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur son intention de mettre en place un « correspondant fiscal unique » afin de répondre aux questions des contribuables. Il lui demande quel sera le coût de cette opération.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie vient d'engager une nouvelle phase de réforme visant à donner la priorité aux usagers du service public, en simplifiant leurs relations avec l'administration et en leur apportant un meilleur service à moindre coût. Cette orientation se traduira par la mise en place pour chaque contribuable - particulier, PME ou grande entreprise - d'un correspondant fiscal unique. Une mission d'expertise a été confiée à MM. Paul Champsaur, président du comité des directeurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et Thierry Bert, chef du service de l'inspection générale des finances, afin de préciser avant la fin de l'année les modalités de mise en oeuvre de ce dispositif. Cette opération se réalisera par des mesures de rationalisation et de clarification des compétences et de l'organisation des différentes directions du ministère. Bénéfique pour l'usager et facteur d'enrichissement des tâches pour les agents, elle devrait donc parallèlement dégager à terme des économies significatives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28665

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 avril 1999, page 2278

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4287